



# Thônex

## Procès-verbal Séance du 20 décembre 2011

### Sont présents :

Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Enrico Castelli	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich Fidelina Gomes Dias Aguigah	Jacqueline Tomasini Danielle Villette
Messieurs	Andrew Arpidone Frédéric Binder Philippe Calame Pascal Chablais Marcel Constantin Romain de Sainte-Marie Alain Dupraz Fabiano Forte Patrick A. Gautier Marc Junet	Marc Kilcher Stephen Knörr Guy Loutan Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Jean Villette Philippe Zaugg

### Excusés :

Mme	Anne-Marie Jaquet
MM.	Jacques Béné Marc-André Haldimann

### Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2011.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Préavis au projet de concept de l'aménagement cantonal et de schéma directeur cantonal – *Genève 2030*. Discussion. Vote. (RM-11-06).
6. Projet de délibération déposé dans le délai légal par le groupe socialistes intitulé : « *Pour faire rendre utile la Villa Vincent, créons des logements étudiants* ». Discussion. Vote. (DM-11-08).
7. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PDC intitulé : « *Pour une efficacité accrue de nos APM* ». Discussion. Vote. (MM-11-05).
8. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PDC intitulé : « *Pour le développement d'une E-administration* ». Discussion. Vote. (MM-11-06).



9. Propositions du Conseil administratif.
10. Questions écrites.
11. Propositions individuelles.

\*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2011

1.1. Point 13 de l'ordre du jour - page 113

M. Knörr demande d'ajouter à la fin de son intervention, à la place du point d'interrogation ( ? ) :

– « ...ou nous pourrons jouer du sécateur ».

Suite à cette correction le procès-verbal est approuvé par 22 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Castelli, Président, porte à la connaissance des Conseillers municipaux le courrier suivant :

2.1. Lettre de Mme Brigitte Reiter et Mme Hedy Rosa du 6 décembre 2011 concernant l'abolition du tram 16

Monsieur,

C'est avec grande satisfaction que nous avons constaté que la Tribune de Genève (TdG) a fait paraître notre courrier en tant que « lettre du jour » dans l'édition de samedi 3 décembre.

Le 12 décembre 2009 la TdG a révélé le grand chambardement des TPG pour décembre 2011, soit le maintien de seulement trois lignes de tram. Suite à cette annonce nous nous sommes adressées par écrit aux TPG en date du 26 janvier 2010. (Vous trouvez ci-joint copie de la lettre avec réponse). Depuis, nous avons correspondu avec différentes instances et journalistes, toujours avec copies à la Mairie de Thônex entre autres.

Nous sommes stupéfaites et déçues que la Commune de Thônex, voire les Trois-Chêne, n'ont pu mettre tout leur poids pour que les TPG réétudient leur concept. Certainement il y aura un grand nombre de personnes, aussi de la région annemassienne, qui accueilleront amèrement la suppression du tram 16 ainsi que celle du 17.

Il y a évidemment l'argument que les Thônésiens peuvent prendre le futur bus 5 à Sous-Moulin ou le bus 9 au Petit Bel-Air pour aller à la rive droite (voire gare CFF) sans transbordement. Qu'en est-il du parking ? au Petit Bel-Air il y en a pas ! Et à Sous-Moulin les Thônésiens n'ont pas de réduction de prix comme derrière la Salle des Fêtes. De quoi interpeler les Autorités de Thônex.



En vous remerciant par avance de bien vouloir soulever les problèmes du tram 16 et du parking lors de la prochaine séance du conseil municipal, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations distinguées.

2.2. A 23h. nous passerons au point 9 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

### 3. Communications du Conseil administratif

#### 3.1. M. Philippe Decrey, Maire

##### 3.1.1 Fonds Intercommunal

M. Pascal Uehlinger a été nommé au comité de ce Fonds par le biais de l'ACG.

##### 3.1.2 Course de l'Escalade

Je tiens à féliciter M. Claude Détruche ainsi que les Conseillers municipaux qui ont participé à cette course soit : MM. Roth, Binder et Noël et à vous informer que le Conseil administratif a envoyé une lettre de félicitation aux 10 premiers Thônésiens dans chaque catégorie.

##### 3.1.3 Graveson

Je vous rappelle que vous avez reçu une invitation pour un déplacement à Graveson qui aura lieu du 27 au 29 avril 2012 et je vous demande de répondre à la mairie quelle que soit votre décision.

##### 3.1.4 PAC-MICA

Le Conseil administratif a levé son opposition au PLQ car nous avons obtenu les garanties du Conseil d'Etat sur les points qui restaient litigieux, à savoir la circulation et le financement des infrastructures publiques. Il reste encore un point à discuter qui concerne l'aménagement de la route de Jussy entre le giratoire de « l'Os » (double giratoire de Pierre-à-Bochet) et celui de Mon-Idee.

##### 3.1.5 Service social

Nous avons dû effectuer une restructuration au sein du service social communal. En effet, Mme Valentine Hagger travaillant désormais à 100% pour le service des APM, nous avons engagé Mme Sandrine Fague pour reprendre les activités du service social qui étaient assurées auparavant par Mme Hagger. Mme Fague commencera son activité le 3 janvier prochain avec un taux d'activité de 80%.



### 3.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

#### 3.2.1 CSSM

Lors de la dernière séance vous avez voté un crédit pour la transformation de l'éclairage du stade des Trois-Chêne. Entre-temps nous avons appris que le montant annoncé par le mandataire était insuffisant c'est la raison pour laquelle ce crédit est resté en suspens dans les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg. Des discussions auront lieu au CSSM et nous ne manquerons pas de revenir à vous ultérieurement.

#### 3.2.2 Service technique

Après bientôt une année et la mise en place d'une procédure d'engagement nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil administratif a engagé pour le 1<sup>er</sup> février 2012, Monsieur Victor De Oliveira en qualité d'ingénieur civil. Cela permettra de soulager M. Fortuna qui a dû mettre les bouchées doubles suite au départ de M. Tollardo.

#### 3.2.3 APM

Voici le point de la situation concernant les engagements de nouveaux APM. Notre aspirant qui se trouve actuellement au centre de formation de la police obtient de bons résultats et est sur la bonne voie pour réussir son école l'an prochain.

Il en n'est pas de même pour les trois postulants qui ont dû se présenter aux examens de recrutement. Voici quelques chiffres : l'ensemble des communes a présenté 101 dossiers, 83 ont été retenus pour les examens d'entrée. Suite à ces examens 23 dossiers restaient en course pour l'entretien devant l'officier de police et le psychologue. Au final et après ces entretiens seuls 8 candidatures ont été admises pour la prochaine école.... !

Aucun de nos candidats ne fait partie des 8 personnes retenues, cela démontre qu'il y a clairement un problème dans le système mis en place pour ces recrutements et cela touche tous les corps de polices de notre canton.

### 3.3. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

#### 3.3.1 PAC-MICA

Comme vous l'a annoncé mon collègue tout à l'heure nous avons levé notre opposition suite aux garanties obtenues par le Conseil d'Etat. Au niveau du financement des infrastructures cela devrait nous permettre de supporter les coûts et les étaler sur la durée afin de ne pas avoir à augmenter le taux de notre centime additionnel dans les années à venir.



### 3.3.2 Agenda 21

Bonne nouvelle, le projet de réalisation de potagers urbains a été retenu par l'Etat de Genève et le service cantonal du développement durable nous a accordé une subvention de CHF 17'000.-.

## 4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

### 4.1. M. Philippe Zaugg, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, rapport séance du 6 décembre 2011 :

*La commission a auditionné Mme Pesson qui représente la fiduciaire du Théatrochamp. Les commissaires ont pu poser des questions sur la gestion de cette association et ont reçu les explications de Mme Pesson.*

#### Au vote :

- *la demande de subvention de CHF 12'000.- a été acceptée par 6 oui, 3 non et 1 abstention.*

*Au point 2 de l'ordre du jour nous avons auditionné M. Agraniou concernant le projet de conférences sur les Trois-Chêne en 2012 dans le cadre du CCCC. Suite à une discussion il a été demandé de donner mandat aux représentants du CCCC pour que ce projet soit redimensionné sur 2 ou 3 ans et qu'un budget complet soit présenté.*

*En point 3 la commission a adopté le procès-verbal de la séance du 12 octobre par 6 oui et 3 abstentions et dans les divers il a été rappelé que la commission doit auditionner les représentants du chœur Arte Musica.*

### 4.2. M. Singh Ashwani, Président de la commission ad-hoc réorganisation des bâtiments de la Mairie, rapport et visites du 13 octobre 2011 :

*Ce jour-là, la commission s'est déplacée hors murs pour visiter les locaux des Mairies de Carouge et de Plan-les-Ouates, avec un intérêt prononcé pour les salles du Conseil municipal. Nous étions accompagnés par M. Claude Détruche, Conseiller administratif et M. François Fortuna, Secrétaire général adjoint, technique. Cette visite était d'ailleurs ouverte à tous les membres du Conseil municipal de Thônex, que nous aurions souhaité voir plus nombreux.*

*Nous avons été reçus à Carouge par le Secrétaire général, M. Manuel Schüle et, à Plan-les-Ouates, par Mme Geneviève Arnold, Conseillère administrative et M. Christian Kellerhals, Secrétaire général.*

*Les deux communes se trouvent dans des situations très contrastées et presque opposées, puisque Carouge envisage prochainement une réorganisation complète de ses locaux alors que Plan-les-Ouates a inauguré en 2004 une toute nouvelle salle du Conseil municipal, en procédant dans la foulée à une rénovation et une réorganisation complète de ses bâtiments de mairie. La salle du Conseil municipal de Plan-les-Ouates, très moderne et disposée en arc de cercle presque complet, a notamment fait forte impression.*



*Tant à Carouge qu'à Plan-les-Ouates, les questions et discussions ont dépassé le cadre strict de l'aménagement architectural, car de fil en aiguille, on a été amené à parler de l'organisation des commissions, des règlements du Conseil municipal, de la communication et de la diffusion des documents, les deux communes ayant franchi le pas du « tout électronique ».*

*Au nom de tous les participants, je tiens à remercier les personnes qui nous ont accueillis, qui nous ont consacré du temps et qui ont répondu à nos questions.*

*Ces remerciements s'adressent également à notre Secrétaire général adjoint M. François Fortuna, qui a organisé cette séance spéciale de notre commission, fort riche en informations et en enseignements.*

5. Préavis au projet de concept de l'aménagement cantonal et de schéma directeur cantonal – Genève 2030. Discussion. Vote. (RM-11-06).

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué à l'Urbanisme ; ce point de l'ordre du jour est important car il touche l'avenir de notre Canton à l'horizon 2030. La commune de Thônex est passablement touchée par ce plan directeur et deux séances de commission ont été réunies pour discuter de ce projet.

Lors de la première séance nous avons procédé à l'audition des personnes les plus touchées par ce plan à savoir les habitants du quartier des Verchères dont la zone villa est menacée par des déclassements permettant des constructions plus denses, une discussion a également eu lieu concernant la densification des terrains de la COOP situés entre le chemin de Mapraz et la route de Malagnou.

Suite à cette commission, les doléances des commissaires ont été mises en forme par notre avocat ainsi que par Mme Delarue qui sont à l'origine du texte qui vous est présenté au vote ce soir.

Dans un cadre plus général j'ai recensé, il y a une dizaine de jours déjà, une quinzaine de communes qui se sont opposées à ce plan directeur et je pense que ce chiffre a dû encore augmenter à ce jour.

En ce qui concerne notre Commune, il est important de relever que depuis 1999, date de l'urbanisation du quartier du Curé-Desclouds, nous avons déjà fourni un grand effort en matière d'urbanisation et cela n'est pas terminé avec les divers plans localisés de quartier qui sont sur le point d'aboutir. C'est pour cela que le Conseil administratif vous recommande d'accepter le préavis négatif formulé par la commission de l'urbanisme tout en relevant que, comme à l'accoutumée, les préavis importants doivent toujours être émis dans des périodes critiques car le délai est fixé au janvier 2012, soit juste après les fêtes de fin d'année, ce qui devient une habitude à l'Etat de Genève sur tous les dossiers importants.



M. Guy Loutan, Président de la commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21, donne lecture du rapport de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2011 :

*Un point à l'ordre du jour, la mise au point de la résolution relative au projet de concept de l'aménagement cantonal du Schéma directeur cantonal 2030.*

*Séance en présence de Mme Delarue, urbaniste, de Me Manfrini, avocat et M. Uehlinger, Conseiller administratif.*

*La formulation préparée par le Conseil administratif à la demande de la précédente séance de notre commission a été revue, légèrement modifiée, et acceptée à l'unanimité.*

*Aux « divers » est évoqué le problème des pendulaires et des places libre ou non aux parkings P+R de Moillesullaz et Sous moulin. Puis, quelques questions sur les influences du projet CEVA pour la Commune, ceci après la séance d'information publique à la salle des fêtes du 29 novembre.*

La discussion est ouverte :

M. Stephen Knörr, Conseiller municipal, fait la déclaration suivante :

Après nous être plongés dans l'étude du schéma directeur Genève 2030, il faut le reconnaître, notre première réaction a été de penser : « le canular est bien ficelé, nous avons bien ri bon maintenant pourrions-nous consulter le vrai plan ? ».

Malheur, il s'avère que le pavé que nous avons entre les mains était bien le document authentique !

Nous sommes censés regagner nos logis avant que ne sonnent les douze coups de minuit. Nous n'allons donc pas nous éterniser sur une longue et fastidieuse énumération de toutes les contradictions, les omissions, illogismes, interprétations erronées, non-dits et autres lacunes qui émaillent page après page l'entier du document. Tout ou presque a été débattu en commission.

Contentons-nous simplement de relever dans ce dossier la qualité du travail fourni par nos mandataires, les membres de notre administration ainsi que par notre Conseil Administratif. Mais posons-nous tout de même la question.

Construire oui mais pourquoi ? Deux chiffres, Genève en 2010 :

Naissances : 4'513

Nouveaux venus : 22'363

Heureusement que ces arrivées sont contrebalancées par l'exode des familles de classe moyenne. Il est cruel de constater que dans nos frontières la citoyenneté devient un handicap.

Le groupe UDC votera un préavis défavorable au Schéma directeur « Genève 2030 ».



M. Calame fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les groupes Démocrates-Chrétiens et Libéral-Radical reconnaissent ici le besoin avéré en matière de logements sur le Canton de Genève et l'intérêt collectif à trouver des solutions pour bâtir d'ici à l'horizon 2030.

Malheureusement, le projet de plan directeur cantonal que nous devons préavisier ce soir ne répond pas de manière adéquate à ce besoin, en particulier à Thônex et nous laisse le sentiment que le travail établi par les services de l'Etat a été fait dans l'urgence, sans concertation avec les communes et sans connaissances locales suffisantes des périmètres que ce projet prévoit d'urbaniser ou de densifier.

Nous lui avons par contre trouvé des éléments positifs, en particulier pour les questions de la préservation des milieux naturels et la mise en avant des réseaux verts.

Nous avons observé avec grand plaisir l'inscription de la traversée du lac dans ce projet de plan directeur, car ce futur tunnel, mais surtout son prolongement souterrain jusqu'aux autoroutes françaises permettra enfin de clore le contournement autoroutier de Genève et espérons ainsi réduire fortement le trafic de transit Nord-Sud que subissent tous les jours les habitants de notre Commune.

Afin de ne pas faire de déclaration trop longue par l'énumération des éléments négatifs et positifs de ce plan directeur, l'Entente fait sien l'entier des considérants énoncés dans le projet de résolution que nous devons voter ce soir, en soulignant seulement que nous sommes sensibles à la question de la mixité des formes d'habitations sur le territoire communal afin qu'il fasse toujours bon vivre à Thônex.

L'Entente ne soutiendra donc pas ce projet de plan directeur cantonal et vous encourage à approuver le préavis défavorable.

M. Noël fait la déclaration suivante pour les groupes VI-VE et le parti socialiste :

Les groupes VI-VE et le PS vont soutenir le texte du préavis défavorable. Le projet de texte qui nous est présenté ce soir à la suite des engagements, votes faits en commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21.

Toutefois, nous tenons à apporter quelques remarques sur le plan directeur cantonal. La problématique du plan directeur cantonal 2030 et l'action que nous pouvons avoir sur les options de ce plan en termes de logements, et d'aménagements dans le cadre de notre commune.

Globalement, la nécessité d'un tel plan est incontestable pour gérer l'avenir de notre canton mais il souffre d'un certain nombre d'imperfections auxquelles il faut essayer de remédier par rapport à ce qui touche notre commune.

L'équilibre entre la pression urbaine et l'environnement est un mécanisme délicat il y a des compromis à faire pour toutes les parties.

Au niveau général, il faut inévitablement procéder aussi à des densifications au niveau des zones villas voire dans certains cas à des déclassements de zones villas vers des zones de développement.



Au-delà de ces remarques générales nous relevons quatre points :

- Thônex a déjà fait beaucoup d'efforts en matière de logement depuis une dizaine d'années comme l'a relevé notre Conseiller administratif M. Uehlinger.
- Thônex continue à faire des efforts en bâtissant à divers endroits de la commune
- Nous soutenons la position de la commission d'Urbanisme concernant le maintien actuel du quartier des Verchères.
- En ce qui concerne d'autres zones, et par soucis d'équilibre, nous soutenons fortement le projet d'étudier une extension urbaine possible du côté du secteur de Mapraz, non pas pour dire qu'il faut absolument construire dans ce secteur à tout va et qui ressemblerait à un Curé-Desclouds bis car nous sommes sensibles aux arguments des habitants de ce chemin et nous militerons pour une urbanisation équilibrée dans cette zone, tant au niveau logements que sportif avec une extension possible du CSSM qui deviendra nécessaire avec l'augmentation de la population de nos trois communes. Il faudra également trouver des compromis pour les zones vertes si l'étude de faisabilité s'avère favorable.

Voilà donc quelques exemples et nous y reviendront peut-être lors de la discussion qui va suivre.

M. De Sainte Marie : pour ma part je défends le Conseiller d'Etat PLR encore en place, ceci même s'il est chahuté par les membres de son propre parti et par la majorité des communes.

Dans ce projet, ce qui me dérange c'est la prise de position de la Commune concernant l'urbanisation du quartier des Verchères tel que mentionné dans le projet de résolution et qui fait suite au préavis de la commission d'urbanisme. J'ai envie de faire un parallèle avec les problèmes environnementaux et l'écologie en général où on parle souvent de solutions locales pour un désordre global !

A Genève il y a un désordre global en matière de logement avec une crise qui ne cesse de s'accroître avec une construction de logement qui ne se réalise quasiment pas. Bien qu'à ce niveau notre Commune ne soit pas un mauvais élève, on oublie simplement qu'il existe toujours un déséquilibre en matière de logement et la densification se fait malheureusement principalement sur la rive droite et pas assez sur la rive gauche.

Il est bien entendu que j'aurais préféré voir un plan directeur qui densifierait de manière plus importante les communes voisines à la nôtre, car il y en a certaines qui ont un taux particulièrement faible mais malheureusement ce déséquilibre existe encore aujourd'hui.

D'autre part si nous voulons préserver un minimum de zone agricole de proximité la densification de la zone villa est absolument nécessaire, car ce type de zone représente un gaspillage relativement important du territoire du Canton de Genève qui est déjà petit et Thônex doit participer à cet effort collectif par cette solution locale. La densification n'est pas le diable et c'est une chose tout à fait faisable de manière intelligente et montrer l'exemple au reste des communes et surtout à nos communes voisines.



Donc ce soir, en mon nom, je ne voterai pas ce préavis négatif car je pense qu'il ne faut pas faire de calculs que je qualifierais « d'électorisme communal ». Il faut, au contraire, avoir une responsabilité sur le plan cantonal et avoir une vision plus large car c'est facile de dire il faut faire du logement mais pas chez moi.

- M. Uehlinger : je vais m'élever d'une façon assez importante contre ce qui vient d'être dit car la densification de la zone villa nous allons la vivre et même très lourdement avec le projet des Communaux d'Ambilly, ex-zone villa qui se trouve maintenant en zone 3 et qui va être fortement urbanisée. Nous avons donc déjà contribué à l'effort dans le passé, nous le faisons dans le présent et le futur se profile dans un avenir proche.

En ce qui concerne le quartier des Verchères il y a déjà eu des constructions récentes qui répondent aux critères maximaux en matière de Minergie, développement durable. De plus, lorsque que l'on veut densifier il faut créer des accès qui permettent de rejoindre les grands axes routiers ce qui n'est pas le cas pour ce quartier.

Il faut également penser aux personnes qui vont nous succéder à nos postes lorsque les Communaux seront bâtis et qui devront faire face à une population qui aura déjà fortement augmenté.

Les propos de M. de Sainte Marie prouvent qu'il ne connaît pas bien la commune de Thônex et ceux qui siègent depuis longtemps au sein de ce Conseil savent qu'il s'agit d'une utopie que de s'attaquer à la densification du quartier des Verchères. Tout le monde sait que pour avoir un développement harmonieux dans une commune il faut également avoir des rentrées financières ce que nous apporte en règle générale les habitants des zones villa.

M. Gautier : si nous voulons résoudre la crise du logement il faut construire vite et pas dans vingt ans. Dans ce plan directeur on parle du cas des Verchères et, dans le fond, la quasi-totalité du périmètre dessiné sur une carte, sans autres indications, a déjà été bâti récemment. Il y a également la zone de Mapraz qui représente une surface assez importante qui permettrait de construire assez rapidement car il n'y a aucune contre-indication et il me semble que l'Etat rechigne à faire quoi que ce soit car cette zone serait inondable. Mais les Communaux d'Ambilly le sont aussi !

Il y a quelques années une société anonyme a acheté une propriété qui appartenait à une congrégation religieuse de Suisse Alémanique sise - au 200, route de Malagnou. Une semaine après la publication de la vente, l'Etat accordait une autorisation d'agrandir et de transformer le bâtiment pour accueillir des étudiants, ceci au bord du cours d'eau, ce qui est dangereux. Je pose donc beaucoup de questions sur ces problèmes de zones inondables.



La parole n'étant plus demandée, M. Fabiano Forte, 1<sup>er</sup> vice-président du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

Résolution relative au projet de concept de plan directeur cantonal  
et de schéma directeur cantonal  
*Genève 2030*

- Vu le projet de concept de l'aménagement cantonal et le projet de schéma directeur cantonal Genève 2030 établis par le Département des constructions et des technologies de l'information communiqués à la Commune par lettre du 22 août 2011,
- Vu l'enquête publique et les observations transmises à ce titre à la Commune en date du 28 octobre 2011,
- Vu les travaux de la Commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21,
- Vu le rapport établi par ladite commission,
- Vu l'art. 5 al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et 30A al. 2 de la loi sur l'administration des communes,
- Attendu que les orientations stratégiques du concept de plan directeur cantonal Genève 2030 sont fondées sur un développement de l'urbanisation afin de répondre aux besoins en logements du Canton,
- Que cette urbanisation, telle que proposée par le projet vise à accroître la densification des zones à bâtir et la création de nouvelles réserves de zones à bâtir dans les communes,
- Attendu que la Commune de Thônex a d'ores et déjà consacré un effort significatif afin de mettre à disposition sur le territoire de la Commune de nombreux nouveaux logements,
- Que la mise en œuvre du PAC MICA, les constructions prévues par les PLQ Etienne-Chennaz, Clair-Val, Miribel vont comporter la mise à disposition de 2.700 nouveaux logements sur le territoire de la Commune,
- Que ces constructions signifient, dans un horizon de 15 ans, un accroissement de la population de 7.800 habitants, ce qui représente une croissance de 60% ! (actuellement Thônex accueille 13.500 habitants, il y aura 21.300 habitants lorsque ces réalisations auront été achevées),
- Qu'elle est favorable à étudier une extension urbaine au Petit-Thônex (extension évoquée à la fiche 04 du projet de concept d'aménagement cantonal) en tenant compte toutefois de l'accrochage de l'autoroute reliant la future traversée de la Rade,



- Que la Commune n'est pas favorable à une extension urbaine sur les secteurs triangle route de Jussy/Cycle du Foron (extension évoquée par les plans relatifs aux fiches A1, A2 et A3 du projet de concept d'aménagement cantonal),
- Que la Commune s'oppose formellement à une densification du quartier de villas des Verchères,
- Qu'une telle densification mentionnée en page 66 du concept et illustrée dans les plans qui accompagnent les fiches A01, A02 et A03 est contraire aux souhaits de la Commune de conserver une certaine mixité des types de logements garantissant un équilibre entre les zones denses et les secteurs plus verts de la Commune,
- Que ce quartier des Verchères est d'ores et déjà densément bâti et contient beaucoup de constructions récentes, le déclassement du périmètre en zone de développement menant inévitablement à une situation difficile pendant de longues années tout en ne donnant aucune garantie de pouvoir développer un projet de qualité,
- Qu'un tel développement urbain supplémentaire aggraverait les conséquences négatives qu'une urbanisation déploie sur les finances de la Commune en raison des charges nouvelles qui lui incombent,
- Qu'une telle perspective est dès lors inacceptable,
- Qu'en matière de mobilité, la Commune a pris note des projets évoqués dans la fiche B02 du projet de concept de plan directeur cantonal visant à assurer le prolongement des lignes de transports publics jusqu'à Annemasse,
- Que la Commune, tout en saluant cette mesure, souligne que celle-ci devra être impérativement associée à une augmentation substantielle de la capacité des lignes si l'on veut éviter que les véhicules soient déjà bondés à leur arrivée à Thônex,
- Que, par ailleurs, la commune de Thônex s'oppose formellement à ce que, dans le cadre de l'optimisation du réseau routier cantonal et de l'aménagement de l'axe Frontenex, le mail central construit à l'occasion du PAC MICA soit utilisé comme voie d'accès en ville pour des quartiers extérieurs. Ce mail central doit exclusivement être affecté à une desserte de quartier, sans trafic de transit, contrairement à ce qu'indiquent les plans qui accompagnent les fiches B01 à B05 du projet de concept d'aménagement cantonal,
- En conséquence de quoi,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. De préaviser défavorablement le projet de concept de l'aménagement cantonal et le projet de schéma directeur cantonal Genève 2030.



Au vote :

- *Le projet de résolution est accepté par 21 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,*

6. Projet de délibération déposé dans le délai légal par le groupe socialiste intitulé : « Pour faire rendre utile la Villa Vincent, créons des logements étudiants ». Discussion. Vote. (DM-11-08).

M. de Sainte-Marie, signataire donne lecture du projet :

Exposé des motifs :

Le Canton de Genève affronte une véritable pénurie de logements, qui touche notamment les étudiants. Chaque année, c'est près de 3.000 nouveaux étudiants qui s'inscrivent à l'Université de Genève. Or, 10% d'entre eux n'arrivent pas à se loger. Pour un Canton qui se veut être un pôle d'excellence dans la formation supérieure et spécialisée, Genève attire mais ne peut accueillir. L'image de notre Canton en prend donc un sérieux coup et l'attractivité de futurs cerveaux, utiles pour notre développement économique, est freinée.

La Commune de Thônex dispose de la Villa Vincent. Inhabitée depuis quelques temps, cette maison pourrait contribuer, à faible mesure il en convient, à réduire cette pénurie.

Pour rappel, la Villa Vincent est classée au patrimoine du Canton par le Service des monuments et des sites. Il est donc impossible de la démolir pour construire un bâtiment plus grand et/ou différent à son emplacement. Par ailleurs, dans le cadre des études en cours sur le réaménagement des bâtiments communaux, aucun projet valide n'est envisagé dans la villa pour l'un ou l'autre des services municipaux. Il est donc du devoir de la Commune de trouver une réaffectation à cette villa.

Au vu de la structure de la maison, constituée de très petites pièces et de grands séjours communs, la possibilité de transformer cette villa en logements étudiants de type collectifs semble appropriée.

Projet de délibération

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Considérant :
  - que la pénurie de logements à Genève est extrême ;
  - que malgré les efforts consentis, les logements étudiants manquent toujours à Genève ;
  - que les revenus de la population estudiantine sont en règle générale faibles, tandis que les loyers à Genève sont élevés ;
  - que les jeunes non domiciliés à Genève éprouvent toujours plus de difficultés à venir étudier dans les écoles supérieures genevoises (Université et HES) ;
  - qu'il en va de l'attractivité et de la crédibilité des hautes écoles genevoises ;
  - que la villa Vincent ne peut être démolie ;
  - qu'elle constitue un espace à rendre utile sur la Commune de Thônex ;
  - que son architecture convient à des logements étudiants de type collectifs ;
- Sur proposition du groupe Socialiste,



Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 10'000,- pour une étude de faisabilité en vue d'aménager des logements étudiants partagés (chambres individuelles et espace de vie commun) dans la villa Vincent.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 10'000,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

La discussion est ouverte :

- M. Decrey : le Conseil administratif a pris la décision de vider cette villa des anciennes affaires laissées par les précédents propriétaires. Nous avons également bloqué l'accès à certains endroits pour des raisons de sécurité.

Dès le début de l'année le salon, la cuisine et les WC seront utilisés par les deux nouveaux TSHM qui ont été engagés pour notre Commune afin qu'ils aient un point d'attache pour recevoir les familles ce qui leur permettra de régler certains problèmes.

- M. Détruche : je veux préciser que, contrairement à ce qui est écrit dans cette motion, cette villa n'est pas classée au patrimoine du Canton pour l'instant. Effectivement, un précédent Conseiller d'Etat voulait le faire mais ce n'est pas le cas à ce jour.

Le 16 décembre dernier nous avons visité les lieux avec les représentants de la commission des monuments et des sites afin d'obtenir un rapport au sujet des modifications que nous pourrions effectuer dans cette villa, concernant les accès, les cloisons et surtout les distances à respecter par rapport aux bâtiments existants et futurs. Cette démarche s'inscrit dans la demande faite par la commission « ad'hoc Mairie » et il est donc prématuré de décider de la suite à donner tant que nous ne sommes pas en possession de ce rapport.

M. Knörr : Nous sommes en attente d'un éventuel classement de ce bien mais sauf erreur un classement peut regrouper différentes classes de catégories. Il peut y avoir : exceptionnel, digne d'intérêts à sans intérêts ou dépareille le site, donc elle peut très bien être classée comme « à liquider ».

- M. Détruche : le Conseil administratif avait introduit une demande de démolition de cette villa afin de voir la réaction de l'Etat et nous avons clairement reçu un préavis négatif.



M. Singh, Conseil municipal, fait la déclaration suivante pour les groupes Libéral-Radical et Démocrate-chrétien :

Pour ceux qui se sont donnés la peine de visiter les lieux, il est parfaitement évident que la Villa Vincent ne pourrait loger tout au plus que quatre -éventuellement - cinq étudiants, et ce uniquement après de coûteux travaux de rénovation qu'il semble peu judicieux d'engager pour une affectation temporaire des locaux - nonobstant le fait que les groupes PDC et PLR regrettent bien évidemment autant que quiconque le manque cruel de logements pour étudiants.

Par ailleurs, les initiateurs de ce projet de délibération feignent d'ignorer qu'il existe une commission qui planche depuis quelque temps déjà sur la réorganisation des bâtiments de la mairie, Villa Vincent comprise, ou du moins en oublient-ils très vite les travaux.

Car en effet lors de la dernière séance *intra muros* de cette commission, tenue le 13 septembre 2011 et dont il a déjà été largement fait rapport lors du Conseil municipal du 27 septembre 2011, les commissaires, parmi lesquels se trouvaient d'ailleurs deux des trois signataires du projet de délibération qui vous est proposé ce soir, étaient unanimes pour, je cite "[...] confier, au Conseil administratif et au Service technique, un mandat pour aller de l'avant dans la première étape, consistant, entre autres, à examiner les options pour l'affectation de la Villa Vincent [...]", fin de la citation.

Or lorsque l'on confie un tel mandat, il semble particulièrement malvenu de venir ensuite en séance plénière du Conseil municipal, telle la grêle après les vendanges, avec des propositions inutiles, voire saugrenues. Le Conseil administratif et le Service technique n'ont de toute évidence pas attendu ce soir pour avancer concrètement sur ce dossier.

Des propositions constructives restent toujours les bienvenues, mais faisons-les directement dans le cadre de la commission *ad hoc* qui, je vous l'assure existe bel et bien, même si les dépositaires de ce projet ont tenté d'accomplir l'étonnant tour de force de n'y faire aucune référence.

C'est peut-être de l'électoratisme cantonal mais en tout cas les groupes PDC et PLR ne soutiendront donc pas ce projet de délibération dont ils ne voient pas l'utilité, et vous invitent à en faire de même, épargnant ainsi à nos contribuables une dépense parfaitement stérile et superflue de CHF 10'000,-.

M. Stephen Knörr, Conseiller municipal, fait la déclaration suivante :

Cette délibération se heurte à plusieurs réalités.

En tout premier notre Conseil administratif a déjà un projet. En effet sans trop de frais, il a été possible d'aménager les locaux pour installer les bureaux de nos nouveaux TSHM. C'est là un paradoxe comme les affectionne notre société. Il nous faut bien trouver des murs pour installer nos travailleurs sociaux hors murs.

Cette utilisation de la villa Vincent règle aussi tacitement le problème de la future disponibilité des locaux. En effet au gré de l'avancée du dossier de la réorganisation des bâtiments de la Mairie, il est impératif que nous puissions disposer de la villa sans prendre le risque d'une longue et fastidieuse bataille juridique.

Enfin après avoir visité la villa Vincent, nous sommes formels, l'architecte avait vraiment une vision très avant-gardiste de la logique. La disposition des pièces ne permet pas la création de beaucoup de logements pour étudiants. Deux peut-être trois au grand maximum et encore, après de lourds aménagements et travaux de toutes façons subordonnés à l'obtention aléatoire d'une autorisation du service des monuments et sites.



Si cette délibération n'est pas retirée le groupe UDC ne la soutiendra pas.

M. De Sainte Marie : je suis étonné de la possibilité de détruire cette villa car M. Détruche nous avait informés que le magnifique banc qui se trouve dans le salon était classé au patrimoine communal et qu'on ne peut pas le démolir, ce qui est fort embêtant. Enfin cela dit je vous fais confiance sur votre déclaration de ce soir et si on peut démolir cette villa et aller de l'avant pour des locaux administratifs j'en suis le premier ravi et j'inviterai la commission à réfléchir sur notre proposition qui va dans le sens d'un effort collectif pour aider les étudiants à se loger et pas dans un but d'électoratisme cantonal !

- M. Détruche : vous me faites confiance et j'espère que vous allez continuer à le faire. Lors de cette visite il nous a été rappelé que le salon et l'extérieur de la villa ne devaient en aucun cas être touchés mais notre vision est de modifier d'autres parties de la villa et nous attendons des réponses. Sur le principe nous allons très certainement tendre à 95% sur un classement de cette maison mais nous restons dans l'attente de la prise de position définitive.

M. De Sainte Marie : s'il y a 95% de chances que cette villa soit classée je pense qu'il serait intéressant à moyen terme d'étudier notre projet de délibération afin de se faire une idée du coût que représenterait la mise à disposition de logements pour étudiants. Ceci d'autant plus que l'aménagement intérieur de cette maison correspond tout à fait à ce qu'il faut pour ce type de projet à savoir, de petites pièces et de grands espaces communs. Je trouve la solution des TSHM bonne mais tout de même précaire avec  $\frac{2}{3}$  de la villa restant libres. Je vous invite donc à adopter ce projet de délibération ou alors de le renvoyer en commission afin d'avoir une discussion.

- M. Détruche : dernier aspect technique et quelle que soit la finalité de l'enquête de l'Etat cette villa va subir des travaux importants, la solution des TSHM est bonne car nous pouvons les retirer à tout moment et trouver leur trouver d'autres locaux, même provisoires. Il n'en est pas de même pour des étudiants locataires.

M. Dupraz : je voudrais signaler qu'il existe sur le Canton une coopérative d'habitation pour les étudiants qui se nomme la CIGUE et qui récupère des logements qui sont destinés à être démolis. Il s'agit donc toujours d'un logement précaire et les contrats sont prévus pour ces cas de figures. Personnellement je ne suis pas si sûr que la proposition du parti socialiste soit la meilleure mais je soutiendrai tout de même un renvoi à la commission ad'hoc pour voir si un partenariat avec la CIGUE pourrait être envisageable, ce qui ne nous coûterait rien.

M. Zaugg : Si cette villa devait être classée comme monument les travaux réalisés à l'intérieur seraient à la charge de la Commune ou du Canton ?

- M. Détruche : dans un premier temps ils seraient à la charge de la Commune. Après il y aurait sans doute toute une série de subventions possibles, cantonales, privées et architecturales mais à la base il appartiendra au Conseil municipal de voter les crédits.



M. De Sainte Marie : la villa Vincent nécessite un débat de fond quant à son avenir et je propose donc le renvoi de ce projet de délibération soit en commission « Travaux et Bâtiments » soit à la commission « ad'hoc Mairie » ceci sous la forme d'un amendement au projet présenté ce soir.

M. Singh : cet amendement ne me paraît pas utile étant donné que la commission ad'hoc réfléchit déjà à l'affectation de cette villa.

Aux votes :

- *L'amendement est refusé par 8 voix « pour » et 15 voix « contre »,*
- *La délibération est refusée par 3 voix « pour », 15 voix « contre » et 5 abstentions*

7. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PDC intitulé : « Pour une efficacité accrue de nos APM ». Discussion. Vote. (MM-11-05).

M. Andrew Arpidone, signataire de donne lecture du projet :

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux,

Après avoir subi moult remous, période durant laquelle il était inutile de « tirer sur l'ambulance », et après avoir laissé le temps à nos nouveaux APM de prendre leurs marques, voici le temps de tirer un premier bilan.

Notre police municipale est actuellement sous le feu des critiques. Les nombreuses interpellations des communiens sont là pour en attester.

Qu'est-il reproché à nos APM ? Leur manque de visibilité qui s'explique en grande partie par le simple fait que leurs patrouilles sont trop souvent effectuées en voiture.

Nous sommes convaincus que ces patrouilles, pour être efficaces, doivent se faire un maximum à pied voire à vélo, surtout sur un territoire aussi exigu que le nôtre. L'action de notre police municipale ne doit pas se limiter à verbaliser les infractions à la LCR, mais à assurer une visibilité dissuasive dans des lieux qui sont inaccessibles en voiture, car ce sont bien ces lieux qui sont les plus sensibles.

La mission de nos APM doit être recadrée, pour correspondre au mieux aux réelles problématiques de la Commune et de la population qui subit de plein fouet la montée des infractions et des incivilités qui « pourrissent » son existence.

Pour ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux de réserver un bon accueil à cette motion.

Proposition de motion :

Le Conseil municipal de Thônex considérant :

- L'insécurité croissante tant ressentie que subie sur notre Commune,
- L'importance de la visibilité de la police municipale,
- Les nombreuses demandes de la population en ce sens,



## i n v i t e

Le Conseil administratif :

1. à veiller à ce que notre police municipale soit plus visible sur le terrain y compris en soirée jusqu'à minuit.
2. à s'assurer que les patrouilles se fassent le plus possible à pied ou à vélo et non en voiture.
3. à informer la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire des suites données à cette motion.

La discussion est ouverte :

- M. Détruche : nous voici devant la version thônésienne de « que fait la police ? ». Cette motion a au moins le mérite de faire un rappel des actions menées par notre police municipale. Le 4 octobre 2011, la commission « Sports, Sécurité » a eu un long exposé de notre chef de poste qui a relevé le manque d'effectif, la hausse des tâches de service de proximité, le service nocturne avec ses avantages et ses inconvénients. Toute la problématique du déplacement a également été évoquée et les commissaires ont pu poser bon nombre de questions et des réponses ont été données à la satisfaction de tous.

Le 11 octobre 2011, afin de répondre à un certain nombre de pétitionnaires nous avons organisé une séance publique dans le quartier du Curé-Desclouds lors de laquelle nous avons expliqué les moyens d'actions et les mesures mises en place suite à des problèmes sécuritaires rencontrés au début de l'été dernier.

Lors du dernier Conseil municipal vous avez pris connaissance du rapport de la commission du 4 octobre et j'avais soulevé que les pétitionnaires avaient mis plus d'énergie à faire signer leur pétition qu'à venir entendre les explications des différents corps constitués.

Pour en revenir à la motion je regrette fortement le 2<sup>ème</sup> paragraphe qui stipule que notre police municipale est actuellement sous le feu des critiques. Personnellement je trouve que cette affirmation discrédite le service des APM et remet en question tout ce qui a été mis en place ces derniers temps.

En ma qualité de Conseiller administratif délégué je n'ai que des retours positifs tant de la population que de certains élus autour de cette table. Je serais donc heureux d'en savoir un peu plus sur les interpellations des communiens à ce sujet et quelles sont les preuves apportées à ces affirmations.

Mme Gomes Dias Aguiar fait la déclaration suivante au nom des groupes VI-VE et Socialistes :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En premier lieu nous tenons à remercier nos agents pour le travail qu'ils accomplissent et qui n'est pas facile.



Le projet de motion PDC aborde une problématique importante à savoir la sécurité.

Deux éléments nous semblent néanmoins problématiques dans cette motion.

Premièrement, l'exposé des motifs est peu explicite. Quelles sont les raisons précises qui font que nos APM soient « sous le feu des critiques » ? Et de qui exactement proviennent ces reproches ? Il ne suffit pas de dire que « de nombreuses interpellations sont là pour en attester » ! A notre connaissance, les APM effectuent avec satisfaction les tâches qui leur incombent.

Deuxièmement, les propositions de la motion ne sont pas très concrètes. Souhaite-on surtout qu'ils enfourchent leur vélo ou qu'ils travaillent en soirée ? Ce dernier point pourrait avoir des conséquences financières et/ou sur le fonctionnement de nos APM et mérite donc d'être étudié.

Sans rejeter cette motion, nous invitons le groupe PDC à la retirer et à revenir avec un projet plus clair et plus concret, avec éventuellement un renvoi en Commission pour auditionner nos APM sur les aspects évoqués.

M. Forte : le groupe PDC a été interpellé par le Conseil administratif. Il existe cependant un problème de formulation car la pierre d'achoppement est l'exposé des motifs et le Conseil municipal n'a pas à se prononcer sur celui-ci, nous n'avons bien entendu pas de chiffres mais nous avons reçus des signaux lors de la soirée de l'Escalade où nous avons la possibilité de côtoyer des habitants de notre Commune.

Si les propos tenus dans l'exposé des motifs ont touché certaines personnes nous nous en excusons mais il est important de rappeler que le Conseil municipal vote la motion et non pas son exposé des motifs.

Cette motion parle de visibilité accrue de notre police comme cela est également le cas au Grand Conseil pour la police cantonale car la population se plaint de ne plus voir d'agents dans la rue mais plutôt dans leur voiture. Il convient de rappeler que nos APM sont équipés de vélos quasiment faits sur mesure et qu'il serait bien de les utiliser. Le deuxième point de la motion demande que la commission soit informée des suites données à cette motion, où est le mal dans tout ça ?

M. Villette : le groupe MCG accueille favorablement cette motion car nous demandons également plus de présence de nos APM sur notre Commune à cause de l'insécurité grandissante sur notre territoire. Nous soutiendrons donc le PDC et demandons au Conseil administratif d'œuvrer dans le sens d'une plus grande activité de nos APM à pied ou en vélo ce qui ne représente pas de surcoûts, bien au contraire.

M. Knörr fait la déclaration suivante :

Il faut bien l'avouer, cette motion nous ravit. Elle est l'exemple type de l'expression : « l'arroseur arrosé ». Alors fini la doctrine du « Tout le monde il est beau tout le monde il est gentil sauf les méchants UDC qui ne parlent que d'insécurité » slogan martelé par le parti des missionnaires lors des dernières campagnes électorales. Impossible de ne pas faire le parallèle entre cette motion et M. Darbellay votre président. Lors d'une interview poussée par un journaliste plus professionnel que les autres, il a bien été obligé, après la fusillade de Martigny, de citer en référence les chiffres et déclarations de l'UDC afin de rester crédible.



Vous semblez découvrir la triste réalité vécue par nos citoyens. Il est vrai que dans une portée, il y a toujours un chaton qui ouvre les yeux bien après tous les autres.

Il est impératif que notre police municipale soit visible. Sa place est donc dans la rue. Elle ne doit pas gaspiller son énergie. Il faut nécessairement la débarrasser de toutes les tâches annexes qui dispersent ses forces. Des efforts en ce sens ont déjà été consentis par notre Conseil Administratif. La décision de porter le taux d'activité de la secrétaire de 50% à 100% est un excellent début. Cependant le moyen le plus efficace pour multiplier les heures de présence dans la rue est encore et toujours l'augmentation des effectifs.

Il est aussi important de résister aux tentations qui pourraient parasiter le fonctionnement de la Police municipale de proximité. Cette dernière privilégie la connaissance du quartier de ces habitants. Elle favorise le contact et le dialogue. Toutefois ce dialogue et c'est important ne concerne que la population demanderesse en sécurité.

En aucun cas il ne doit y avoir de confusion des genres. Les policiers municipaux sont avant tout destinés à marquer les limites de la loi. Il n'est pas dans leur fonction de faire « *amis amis* » avec toutes les mouvances interlopes qui hantent nos rues.

Avant de passer au vote, le groupe UDC vous demande d'être attentifs aux considérations suivantes:

A l'époque où notre Police municipale n'était que Sécurité municipale elle a été victime du jeu de la chaise musicale.... La situation s'est heureusement stabilisée au forceps et dans la douleur. Depuis, la chrysalide est devenu papillon enfin c'est plutôt un frelon qui est sorti du cocon... Car l'introduction de la nouvelle loi sur les Polices municipales a bouleversé la donne.

Fini le cahier des charges communal. Les missions, les tâches dévolues aux APM ne sont plus du ressort des Autorités communales. Les priorités sont maintenant décrites dans la loi sur la Police municipale et détaillées dans le règlement d'application. L'interlocuteur privilégié de la gendarmerie n'est plus les Autorités administratives mais le chef de service APM.

Pour vous donner une idée de l'ampleur du changement, sachez qu'avant, les Agents de Sécurité municipaux demandaient l'aide de la Gendarmerie pour mener à bien leurs missions. Actuellement, c'est la Gendarmerie qui sollicite le renfort des APM.

Les temps changent la société aussi. Ne nous voilons pas la face. Dans un futur qui ne sera pas si éloigné, avant même de parler de visibilité accrue, si nous voulons ne serait-ce que maintenir la présence de nos APM dans la rue, il nous faudra abattre le dernier tabou.

La Gendarmerie a décidé d'armer ses stagiaires. Le prétexte est l'attaque du change Migros à Chêne-Bourg. La réalité est que le personnel non armé avec des missions et des pouvoirs de Police sont une cible parfaite pour la violence extrême, la haine à l'état pure et le racisme anti-flic.

Cette haine, cette violence ne se rencontre que rarement lors de spectaculaires braquages ou holdup mais bien lors de simples contrôles d'identités, ou de circulation, au cours d'interventions concernant le trouble de la tranquillité, les conflits de voisinage. Toutes ces tâches de base de la Police de proximité que la Gendarmerie ne peut plus assumer seule et qu'ont reprises les Polices municipales.

Cependant malgré certaines réticences relatives à l'ingérence des politiques à la conduite des affaires de la police - rappelons la sacro sainte séparation des pouvoirs - 50% du groupe UDC votera favorablement cette motion. Personnellement, pour des raisons d'éthique je m'abstiendrai.



M. Kilcher : le groupe PLR ne soutiendra pas cette motion. Il n'est en effet pas souhaitable que le Conseil municipal interfère de cette manière sur l'organisation des APM. Le rôle de ce Conseil doit se concentrer avant tout sur le volet stratégique d'une politique publique et de laisser aux spécialistes la charge opérationnelle.

Quelle éthique de stratégie policière voulons-nous pour Thônex ? Là est la question, combattre les parkings sauvages, sécuriser les abords des écoles, combattre l'incivisme dans la rue c'est ce que nos électeurs nous demandent.

Le « comment » c'est-à-dire à cheval, à vélo est à la charge des spécialistes que notre commune a engagés, en l'occurrence dans ce cas le chef de poste M. Moynat. Il s'agit d'un rapport de confiance avec les employés pour appliquer ladite politique, confiance que notre groupe politique a, à plusieurs reprises, réaffirmé.

Or, cette motion qui s'immisce dans la gestion du poste de police se dévoile, in fine, plutôt comme un signe de défiance envers nos policiers plutôt qu'un message de soutien à l'action menée. Notons comme il a déjà été relevé, que le 4 octobre 2011, lors de la commission de Sécurité, le chef de poste a fort longuement expliqué l'action menée sur notre Commune et également répondu à toutes les questions posées. A cette occasion en terme de visibilité il a été énuméré une liste impressionnante d'actions menées par notre police, pour exemples : plusieurs interventions le samedi soir sur la place de Graveson, plusieurs patrouilles autour du centre commercial, présence pédestre sur les sites suivants : cimetière, quartier du Curé-Desclouds, écoles, promenade des oiseaux, centre des loisirs, présence accrue autour de la salle des fêtes que ce soit pour régler le stationnement lors des spectacles de grande affluence ou pour des missions de surveillances.

Relevons en outre que lors de patrouilles pédestres les APM doivent toujours avoir, à proximité, un véhicule de service afin de répondre rapidement à une réquisition urgente de la population, d'ailleurs les habitants de notre commune privilégient l'appel à la police municipale.

En conclusion, non seulement les APM doivent faire face aux critiques peu élogieuses de la part de nos concitoyens souhaitant leurs interventions à tout va et souvent quand cela les arrange mais aussi, et cette motion en est un bon exemple, les APM doivent subir dans leur gestion opérationnelle des interférences de la part des politiques qui, non contents de définir la stratégie, souhaitent maintenant intervenir sur les horaires et les moyens de transports. Non Mesdames, Messieurs discutons dans ce Conseil de politique de sécurité et d'objectifs à atteindre pour notre commune mais laissons aux spécialistes de décider de la meilleure méthode d'application.

M. Dupraz : je trouve ce débat assez intéressant mais je voudrais rappeler que M. Détruche nous a rappelé en début de séance que sur 100 candidats APM il n'y en a que 8 à l'arrivée pour être admis à l'école, dans ce chiffre ne figurent pas les candidats thônésiens ! Le vrai problème est là, nous voulons tous une présence accrue de nos APM sur la commune mais avec un tel déchet dans les candidatures ça cause un réel problème. Nous devrions en parler dans le cadre de la commission « Sécurité ».



M. Singh : pour ceux d'entre vous qui seraient tentés de voter cette motion que je trouve un peu facile, je vous conseillerais d'intervenir auprès de vos groupes au Grand Conseil afin que la loi sur les APM soit changée afin que toutes les communes qui veulent doubler leurs effectifs puissent le faire.

Enfin, pour ceux qui seraient en possession d'une baguette magique permettant de doubler le nombre des candidats qui réussissent toutes les étapes de la sélection afin que toutes les communes puissent doubler leurs effectifs, c'est le moment ou jamais de la brandir vigoureusement.

- M. Uehlinger : actuellement les effectifs de policiers municipaux sont insuffisants sur l'ensemble du canton et les communes sont à l'affût de chaque APM susceptible de se trouver sur le marché et cette situation n'est pas très saine.

Le sentiment d'insécurité que nous connaissons à Thônex existe dans pratiquement toutes les communes genevoises et la problématique, comme l'a dit M. Dupraz, doit se prendre à la base afin de pallier à ce manque d'effectif.

M. Knörr : il n'est pas possible de donner un cours de stratégie ce soir, ce n'est ni le lieu, ni le moment, mais il faut réaliser qu'il y a autant de méthodes de travail que de polices municipales car le principe de la police de proximité est de s'adapter au lieu où l'on se trouve, je suis persuadé qu'il y a des endroits où il y a trop de policiers contrairement à d'autres.

M. Noël : je suis perplexe sur le débat que nous vivons ce soir. Je comprends les soucis soulevés par la motion qui nous est présentée mais je me pose des questions quant à la forme qui remet, en quelque sorte, en question la façon de gérer du Conseil administratif et la structure de nos APM. Je me demande donc s'il n'aurait pas été plus constructif de réfléchir à un certain nombre de propositions plutôt que de déposer un projet qui relève une certaine défiance. Ce sujet ne pourrait-il pas être débattu en commission afin de présenter un projet mieux cadré ?

M. le Président rappelle que la motion doit être votée ou retirée ce soir, il n'y a pas moyen de l'amender dans le sens d'un renvoi en commission.

Au vote :

- *La motion est refusée par 8 voix pour, 13 voix contre et 2 abstentions*

8. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PDC intitulé : « Pour le développement d'une E-administration ». Discussion. Vote.(MM-11-06).

M. Arpidone, signataire de donne lecture du projet :

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Les moyens technologiques ne cessent de se développer. L'apparition récente du livre électronique et des tablettes tactiles en sont de flagrants exemples. Ces innovations comportent certains avantages, notamment écologiques.



En effet, aujourd'hui, il n'est plus indispensable pour une grande partie d'entre nous d'avoir une version papier de tous les documents que nous recevons. Les économies potentielles sont substantielles : frais d'impression, frais d'envois, de secrétariat mais aussi un gain écologique non négligeable, ce même si la Commune utilise du papier recyclé.

De plus, l'archivage électronique des documents en version PDF est nettement plus facile et moins gourmand en place que l'archivage classique des documents papier.

Chaque Conseiller pourrait donc choisir entre plusieurs variantes (version papier et/ou électronique) de la liste non exhaustive des documents suivants :

- tous les PV de commission
- seulement les PV de commission dans lesquelles le CM ne siège pas
- PV du Conseil municipal
- Convocations aux séances de commission et documentation liée
- ...

Dans cette optique-là la Commune pourrait songer à créer une adresse électronique pour chacun des membres du Conseil municipal tel que le Grand conseil l'a créé ([prenom.nom@gc.ge.ch](mailto:prenom.nom@gc.ge.ch)), adresse par laquelle toute correspondance par voie électronique de la Commune aux Conseillers municipaux passerait. Cela faciliterait également le travail de l'administration qui n'aurait plus qu'une adresse email par Conseiller municipal qui ne serait plus dépendante d'un changement de travail ou de fournisseur d'accès internet de chaque membre.

Par ailleurs, l'Administration pourrait envisager de créer un serveur accessible via Internet sécurisé avec l'ensemble des archives de la documentation envoyée aux Conseillers municipaux afin d'en permettre l'accès en tout temps.

Enfin, à l'image de la commune de Plan-les-Ouates qui a déjà franchi le pas ou de la commune de Lancy actuellement en pleine réflexion sur le sujet, la Commune pourrait songer à remettre aux Conseillers municipaux des tablettes tactiles en prêt pour la durée de leur mandat.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux de réserver un bon accueil à cette motion en la renvoyant en commission finances.

Pour les auteurs de la motion : Andrew Arpidone Philippe Calame

#### Proposition de motion

Le Conseil municipal de Thônex considérant :

- L'important volume de documents envoyés aux Conseillers municipaux ;
- Le développement et la démocratisation des nouvelles technologies ;
- Les économies tant financières qu'écologiques d'une telle démarche.

invite la Commission Finances :

1. à développer l'E-administration ;
2. à encourager les Conseillers municipaux à opter pour l'envoi de la documentation par voie électronique ;
3. à étudier la possibilité de créer d'une part une adresse électronique pour chacun(e) des Conseillères et des Conseillers municipaux et d'autre part un serveur sécurisé pour l'accès de la documentation en ligne ;
4. à envisager l'acquisition par la Commune de tablettes tactiles dans l'optique d'un prêt aux Conseillers municipaux pour la durée de leur mandat.



La discussion est ouverte :

- M. Uehlinger : j'encourage les Conseillers à soutenir cette motion et je profite de vous informer que l'administration travaille déjà sur ce projet grâce à un module nommé CMNET développé par le SIACG et qui prévoit une adresse pour chaque Conseiller municipal qui lui permettra d'aller consulter les divers documents tels que convocations de séances, procès-verbaux etc.....Reste ouverte la question concernant la mise à disposition de matériel informatique et il est tout à fait approprié d'en discuter en commission des Finances.

M. Junet : le groupe Vivre à Thônex – Les Verts votera le renvoi en commission de cette motion car la pratique du « zéro papier » et du « e-gouvernement » fait partie de nos préoccupations. Pour informations nous voulions présenter un projet similaire pour cette fin d'année mais suite à une discussion que nous avons eue avec M. Zeder nous avons appris que ce sujet était en cours de réflexion à la Commune et qu'une solution allait rapidement être proposée, comme vient de le préciser M. Uehlinger.

Cette manière de travailler est efficace, propose une bonne solution écologique et facilitera grandement la recherche de documents dans une base accessible tout le temps et en tous lieux. Il reviendra cependant à l'administration communale d'apporter son soutien aux Conseillères et Conseillers municipaux moins habitués à travailler avec ces nouvelles technologies. Nous avons encore quelques points de détails à éclaircir mais ce n'est pas ici que nous le ferons mais en commission.

M. Stephen Knörr, Conseiller municipal, fait la déclaration suivante :

Je le reconnais sans ambages, personnellement, au début de cette nouvelle législature, lorsque j'ai vu apparaître, au sein de cette assemblée, les premières « loettes » informatiques j'ai été surpris. La rapidité avec laquelle, cette addiction du XXI<sup>ème</sup> siècle, car selon les sociologues il s'agit bien d'une addiction, s'est répandue en ces lieux m'a stupéfié.

Mais après avoir pris la peine de nous renseigner et avoir eu la chance grâce à un autre dossier d'entrer en contact avec l'administration de Plan-les-Ouates et de Carouge, force est de constater que l'essai mérite d'être tenté.

La possibilité de disposer d'informations en direct, de consulter des archives en temps réel est plutôt appréciable. Relevons aussi qu'après une période de rodage, notre travail et surtout celui de notre administration se verra à n'en pas douter largement simplifié.

Afin d'être cohérent avec nos principes écologiques, abandonnons le support papier pour des tablettes tactiles des ordinateurs portables aux coques en matériaux composites imputrescibles, aux batteries gavées de cadmium, de mercure, de plomb de magnésium, de lithium et autre joyeusetés chargée à l'électricité qui à Genève est prioritairement d'origine française et donc principalement nucléaire, tous cela pour alimenter des écrans plats dont le recyclage est plus que problématique.

Allez faisons fi de notre pessimisme ! Le groupe UDC soutient le renvoi en commission des Finances.



Au vote :

- *La motion est acceptée par 21 voix « pour » et 2 voix « contre ».*

9. Propositions du Conseil administratif

M. Decrey : le Conseil administratif vous souhaite à tous, ainsi qu'à vos familles, de bonnes fêtes de fin d'année.

10. Questions écrites :

M. Claude Détruche donne lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 15 novembre 2011 par :

10.1. Mme Gomes Dias Aguigah, Conseillère municipale, concernant l'éclairage public

Le Conseil administratif a été interpellé récemment à ce sujet par une personne domiciliée à la route de Jussy et empruntant ce trajet pour rejoindre l'arrêt TPG "Graveson".

La promenade des Oiseaux étant située sur domaine privé, la Commune a pris contact avec les régies concernées qui ont répondu qu'au terme des travaux en relation avec le chauffage à distance et de l'assainissement de la chaufferie, la problématique du manque de luminosité à cet emplacement sera étudiée. Par conséquent, le parc paysager Laurana Parc va être remis en état et modifié en 2012.

En ce qui concerne le chemin de Marcelly, communal, le service technique va étudier la question de l'amélioration de l'éclairage.

- Mme Gomes Dias Aguigah : « je remercie le Conseil administratif pour sa réponse ».

10.2. M. Frédéric Binder, Conseiller municipal, concernant les problèmes de salubrité publique au 107 rue de Genève :

Au début du mois d'octobre, le Conseil administratif a été tenu au courant par la police cantonale de problèmes liés à la présence de jeunes gens dans cette allée. Il a cependant été demandé de rester discret étant donné que des contrôles et enquêtes étaient en cours.

Début novembre, un rendez-vous a été fixé avec la police cantonale ainsi qu'avec le responsable de notre police municipale. Lors de cet entretien, nous avons été informés que la police cantonale effectue quasiment quotidiennement des patrouilles préventives du côté de la place de Graveson. Elle a donc pu démontrer au Conseil administratif, sur la base des résumés d'intervention, une vingtaine de passages qui ont donné lieu à des contrôles voire des arrestations de jeunes qui ont été remis à la police judiciaire.



Nous avons également appris que la régie vient de modifier le code d'entrée de cette allée et que si cette solution ne devait pas suffire, ce mode de faire serait abandonné pour un retour d'ouverture de la porte à l'aide d'une clé.

Le Conseil administratif reste, bien entendu, attentif à ce problème et a demandé à obtenir de la part de la police cantonale des rapports réguliers sur cette situation, il a également demandé au service de police municipale de passer régulièrement dans ce secteur et à la société de surveillance mandatée par la Commune de faire des passages plus fréquents lors de ses patrouilles nocturnes.

- M. Binder : « je remercie le Conseil administratif pour sa réponse ».

Puis, les nouvelles questions suivantes sont posées par :

10.3. M. Fabiano Forte, Conseiller municipal, concernant la mutualisation des moyens d'impression, quel ration à Thônex ?

Dans plusieurs entreprises, tant privées que publiques, la mutualisation des moyens d'impression permet de s'inscrire dans un principe de développement durable, principe qui conduit à la diminution de la consommation de papier mais aussi à la diminution d'achat de consommables et d'appareils d'impression.

Ainsi, en moyenne nationale, le ration moyen d'impression/poste de travail est de  $\frac{1}{5}$ . Aux Hôpitaux Universitaires de Genève, l'objectif est d'arriver à 1 moyen d'impression pour 4 postes de travail.

Le Conseil administratif peut-il indiquer au Conseil municipal le ratio existant au sein de l'administration mais aussi les secteurs où les moyens d'impression sont financés par la commune ?

10.4. M. Fabiano Forte, Conseiller municipal, concernant le taux d'occupation des places de crèche à Thônex ?

Le Conseil administratif aurait-il l'amabilité de donner au Conseil municipal des informations concernant le taux d'occupation des places de crèche de Thônex.

Le Conseil administratif peut-il indiquer au Conseil municipal :

- le nombre de crèches existantes sur la commune et le taux d'occupation desdites places ;
- le nombre de places occupées par des enfants dont :
  - a) les parents résident sur le territoire communal,
  - b) les parents travaillent sur le territoire communal,
  - c) les parents ne résident ni ne travaillent sur le territoire communal.



10.5. Mme Gomes Dias Aguigah, Conseillère municipale, concernant le courrier des Conseillers municipaux :

Mesdames, Messieurs,

En préambule, je tiens à remercier l'ensemble du personnel de la Mairie pour l'excellent travail fourni au quotidien.

Je souhaite néanmoins revenir sur un sujet qui me tient à cœur. Lors d'une précédente séance du Conseil municipal, j'ai sous la rubrique « Propositions individuelles » demandé à ce que le courrier qui m'est adressé ne soit plus ouvert par une tierce personne.

À la sortie du Conseil, j'ai été abordée par certains collègues qui soutenaient mordicus que cela se faisait partout et y compris dans l'administration.

La réponse n'ayant pas été satisfaisante à mon sens, je suis allée à une permanence juridique le lendemain.

D'après leurs indications, cette pratique serait illégale. En effet, selon l'art. 179 al. 1 du Code pénal suisse, « celui qui, sans en avoir le droit aura ouvert un pli ou colis fermé pour prendre connaissance de son contenu, sera sur plainte, puni d'une amende ». Dura lex, sed lex!

Sans nullement vouloir faire appel au code pénal, j'attends néanmoins impatientement que les pratiques en la matière changent.

Au regard de la législation en vigueur, le Conseil administratif pense-t-il changer les pratiques au sein de l'administration municipale ?

Je vous remercie d'avance pour la réponse qui sera portée.

10.6. M. Alain Dupraz, Conseiller municipal, au nom des groupes VI-VE et Socialistes, concernant un courrier émanant d'un sapeur-pompier

Question écrite des groupes VI-VE et Socialistes

Il y a juste un an, le 20 décembre 2010 à 9h43, un citoyen thônésien a déposé à la Poste plusieurs exemplaires d'un même courrier. Un exemplaire était adressé au Conseil administratif, six autres aux six partis politiques représentés au Conseil municipal, tous ces courriers étant envoyés à la même adresse : la Mairie de Thônex.

Apparemment, l'envoi adressé au Conseil administratif est arrivé à destination. Par contre, les six autres, adressés aux partis politiques, ne sont pas arrivés à leurs destinataires. (Ou tout au moins, pas tous, plusieurs partis n'ayant rien reçu).

Nous avons appris cette affaire par l'expéditeur, fort surpris de n'avoir jamais reçu aucune réaction à ses envois. L'expéditeur est un sapeur pompier qui voulait mettre au courant les élus de la commune sur l'atmosphère tendue qui régnait au sein de la Compagnie, en particulier sur les blâmes infligés à plusieurs sapeurs, que ces derniers estimaient injustifiés.



Tout cela s'est passé bien avant que paraissent dans la presse des articles sur les problèmes de la Compagnie - On ne peut donc pas accuser les médias d'être à la source des tensions qui y régnaient (et qui, semble-t-il, y règnent encore).

Mais le plus grave concerne les courriers qui ne sont jamais arrivés à leurs destinataires. Il peut arriver que La Poste égare une lettre un jour ou l'autre ; il est difficile de croire que six lettres sur sept, toutes expédiées en même temps, se soient perdues entre la Poste de Thônex et la Mairie de Thônex. Qu'est-il donc advenu ? Ces faits sont graves car si ces courriers ont été interceptés, il s'agit d'une violation du secret postal, faute qui pourrait avoir des suites pénales.

Aussi le Conseil administratif peut-il mener une enquête interne afin de vérifier où ont abouti ces courriers ?

Qui les a réceptionnés ?

Pourquoi ne sont-ils jamais arrivés à destination ?

D'une manière générale, le Conseil administratif peut-il faire toute la lumière sur cette affaire, en communiquer les conclusions au Conseil municipal et faire en sorte que de tels agissements ne se reproduisent pas ?

En cas de besoin, nous détenons quelques pièces à disposition du Conseil administratif.

## 11. Propositions individuelles et questions

### 11.1. Communaux d'Ambilly

M. Knörr : je vais vous lire une déclaration du groupe UDC en relation avec le retrait du recours contre les Communaux d'Ambilly :

Notre Conseil administratif a donc pris la décision de retirer le recours déposé contre le plan localisé de quartier des célèbres communaux d'Ambilly. Précisons d'emblée que cette démarche a été entreprise dans le cadre des compétences d'un pouvoir exécutif et en totale conformité avec son mandat. Elle reflète donc la volonté communale.

Il sied toutefois de préciser que cette décision est particulièrement courageuse. Elle est un véritable pari, un coup de dé sur l'avenir. Elle nous a valu une colonne entière dans la Tribune de Genève. Cependant deux pages plus loin dans ce même quotidien que pouvons-nous lire ?

La ville de Genève, dans un autre dossier tout aussi important pour l'avenir du Canton, a avant nous également fait le pari de la confiance. Que constate-t-elle maintenant avec désarroi ? Que cette confiance a été interprétée, que les garanties pourtant dûment protocolées et signées n'étaient plus que chiffon de papier.

Avant elle, la ville de Carouge et faut-il le préciser, toujours avec le même partenaire, avait vu dans les dossiers de l'Office Cantonal des Automobiles et de la Navigation ainsi qu'avec le bâtiment de sa voirie, les promesses formulées, les garanties données s'envoler comme feuilles au vent.



Ce n'est pas fini, il y a encore un précédent, la commune de Bernex s'est aussi retrouvée dans la position peu enviable d'un fort sympathique volatile qui fréquente nos basse-cours mais dont le destin est souvent funeste.

Est-il encore nécessaire de préciser que ce même cavalier qui nous invite tout sourire à un slow langoureux a été, par le passé, et ceci à de maintes reprises épinglé par le pouvoir juridique, pour sa façon très peu protocolaire d'interpréter le droit.

Autour de cette table il y a déjà des sourires narquois et des froncements de sourcils. Alors à toutes celles et ceux qui nous prennent pour des « Don Quichotte » ou qui ont un pied dans chaque camp, nous leur ferons remarquer que dans schéma directeur Genève 2030, le mail central de l'urbanisation des Communaux d'Ambilly qui : « promis-juré-craché » doit être une route communale une zone 30km/h. conviviale et agréable, s'y retrouve référencé et dégradé au rang de route de transit, de 1<sup>ère</sup> catégorie, à fort trafic destiné à absorber le flot des véhicules pendulaires.

Questionné à ce propos, notre mandataire, une pointure dans sa branche, nous a déclaré que : « la vérité d'aujourd'hui n'est pas toujours celle de demain ».

Bernex, Carouge, Genève-Ville, espérons que Thônex ne sera pas le quatrième Mousquetaire de cette triste saga.

Que le PDC nous excuse la parabole mais à l'UDC, comme Saint Thomas, nous préférons voir pour croire.

#### 11.2. Démission du Conseil municipal

M. Loutan, fait la déclaration suivante :

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers Conseiller administratifs et fidèles collaborateurs de la Commune.

Je vous informe officiellement que je vais quitter ce Conseil municipal fin janvier 2012. C'est donc ce soir ma dernière session plénière.

C'est avec un certain pincement au cœur que j'ai pris cette décision, car c'est sans doute la fin d'une étape de ma vie, dans laquelle j'ai mis du cœur. Enthousiasmé en bon écologiste, ni de gauche ni de droite, je me suis senti plutôt ailleurs, ou parfois devant, comme les événements nous le confirment régulièrement. Pas non plus dans l'opposition, mais autant que possible dans la proposition. J'ai voté et discuté non contre des personnes mais pour des idées.

Bien des émotions aussi !

J'en ai suscitées plusieurs fois, par exemple en vidant progressivement de ses membres notre Conseil par une intervention humoristico-ironique qui plagiait une soirée culturelle ressentie à la limite du mauvais goût, si ce n'est nageant franchement au-dessous de la ceinture.

J'ai permis aussi à notre Conseillère Mme Rochat de regretter de ne pouvoir démissionner un élu, après que j'aie quitté la salle en début de séance devant le projet de voir nos procès-verbaux indignement amputés des discussions politiques, pour ne se réduire qu'à des procès-verbaux décisionnels ! Ce qui ne s'est pour finir pas produit, merci pour les électeurs !

J'ai même dû une fois écrire une intervention censurée du procès-verbal sous forme de courrier au président du Conseil municipal, pour, obligé qu'il était de le lire en début de séance, qu'elle figure tout de même au prochain procès-verbal !



Ayant la malencontreuse habitude de relire et corriger ou préciser les procès-verbaux, j'ai permis à M. Stark d'exprimer sa déception chaque fois que je n'avais pas de remarque à faire lors de l'acceptation du procès-verbal.

Mme Jaquet en attentive statisticienne (dommage qu'elle ne soit pas là ce soir !) a eu le plaisir piquant de dénoncer publiquement mes absences honteuses à quelques manifestations communales fondamentales. Par contre, elle m'a fait l'honneur de soutenir quelques fois, minoritaire dans son groupe, un de mes projets. Un sincère merci, Mme Jaquet !

Ceci alors que M. Singh a pu se payer la gloire d'un petit article dans la Tribune de Genève, couronnant notre engagement devant « M. » le journaliste, engagement à boire l'eau du robinet lors des Conseils, engagement qui n'a tenu quasi que le temps d'une séance (mais ce soir, mon discours est saboté par toutes ces carafes sur nos tables, qui donc me fait ce cadeau à mon dernier Conseil ? Ça ne fait rien, je lis quand même mon projet...) Était-ce pour voir son nom dans le journal plus que par conviction, vu la brièveté d'apparition des carafes sur nos tables ?

Vous voyez, chers nouveaux élus, surtout des minorités, ce qu'il faut endurer et comme il faut ruser dans notre politique communale pour arriver à ce que quelques idées germent tout de même.

Et parmi de nombreux échecs, parfois ressentis comme des votes contre la personne ou le groupe plus que contre l'idée, il y eu aussi bien du positif !

Après 7 ans de lutte pas à pas, griffe à griffe, la petite faune dans les quartiers encore un peu verts devrait pouvoir migrer sans choir dans les exutoires d'eau de pluie - à condition que notre service technique prenne à cœur de mettre en pratique la motion concernée en informant les architectes et spécialistes de cette volonté communale.

De même pour l'utilisation du programme Excel de la Boussole Bernoise du développement durable lors de « tout projet d'envergure » et l'exigence d'application de la charte 3D pour une présentation réaliste des projets, merci d'avance au service technique.

Réussite encore : nous nous sommes engagés dans le programme « *Cités de l'Énergie* ». Bravo à nous ! Mais comment comprendre les 40 à 50 lampes murales dirigées vers les yeux, de chacune 10 leds à 1 Watt, allumées toute la journée dans les escaliers de la crèche Marcelly, alors qu'ils sont éclairés par une verrière ? Consommation donc de 400 à 500 Watts ? On dirait que l'on peut en mettre partout et en surnombre puisqu'elles consomment si peu ! Le bon sens aurait fait installer avantageusement 2 ampoules économiques de 15 Watts. Mais il semble que nos architectes préférés, suivant la mode plus que notre agenda 21 communal, s'ils ne l'ignorent pas ..., ne se privent pas de nous faire gaspiller l'électricité par un nombre affolant d'ampoules.

Manie surprenante encore qui me reste coincée dans la rétine, celle de poser des éclairages au sol, éblouissant oiseaux nocturnes et passants. Par temps de pluie, nous sommes obligés à marcher dans les flaques d'eau rendues invisibles par l'aveuglement, ou dans l'herbe pour les éviter, puisque c'est la mode d'éclairer le ciel ! « Couloirs et réseaux biologiques ? Connais-pas ! » Pourrait-on dire les concepteurs. Vivement l'intervention de ProNatura à Thônex, si cette association parvient à nous faire mettre mieux en pratique nos prétentions politiques !



Autre succès à dorloter : protéger les oreilles de nos enfants contre la sono excessive lors des manifestations communales. Acceptée par notre Conseil, la motion concernée semble peu communiquée aux techniciens sono. S'ils sont certainement mal entendant à force de vivre dans le bruit plus que dans la musique, ils devraient savoir au moins lire les décibels sur leurs écrans et régler le son de façon à ce qu'à distance de la scène on puisse se parler sans crier ! Et que l'on ne m'accuse pas de ne pas aimer les fêtes, M. Decrey !

Un grand plaisir a été le travail de la commission aboutissant à la résolution concernant « *les principes d'aménagement du territoire proposés par la commune de Thônex pour le périmètre des Communaux d'Ambilly* », dont la qualité et les exigences sont à garder en mémoire pour être autant que possible transposés dans d'autres projets.

Pour ne pas rallonger par encore bien des exemples de succès, d'heures ou heurts et malheurs de notre engagement, je conclurai qu'il ne suffit pas d'accepter les projets les meilleurs, mais il faut et je vous invite à les suivre obstinément, si l'on veut les appliquer, et ce en référence les uns avec les autres, de façon à tant que possible contrôler que la pratique soit en accord avec la théorie et les principes acceptés. Ce sera la tâche de votre Conseil, et de mon groupe. Je compte sur chacun pour que la mémoire dure plus que le moment d'un vote.

J'ai mis mon idéal à relancer les verts de Thônex en 2003 et à vous soumettre les idées qui me permettront de regarder mes enfants la conscience tranquille, ou presque. Peu important les échecs. Les sujets ont été abordés, discutés, les graines semées... Je souhaite voir prévenus les événements politiques et écologiques qui font souvent bouger la société. C'est ainsi, la prévention demande un effort ici et maintenant et plus difficile, que d'attendre les oreilles et yeux fermés que les urgences nous secouent les puces. Vision globale, action locale, comme on dit, dans notre sentence: humanisme, décentralisation, long terme, diversité, qualité...

Je quitte donc une équipe dynamique et motivée, qui a toute ma confiance et de laquelle je reste à disposition, en la remerciant de m'avoir accompagné et supporté ! Je remercie ce Conseil également, les secrétaires, adjoints et tout le personnel de la commune, aimables et disponibles.

Voici en conclusion une phrase qui me plaît, de l'ornithologue américain Mac Millan en 1870 : « *Il faut sauver les condors. Pas tellement parce que nous avons besoin des condors, mais parce que nous avons besoin de développer les qualités humaines nécessaires pour les sauver. Car ce seront celles-là mêmes dont nous avons besoin pour nous sauver nous-mêmes* ».

Et voici en cadeau, cette carafe qui m'a désaltéré de l'eau des SIG, si bonne depuis que Mme Rochat s'en occupe, carafe que je lègue au Conseil municipal de Thônex, en souhaitant qu'elle trouve bientôt des copines sur vos tables.

Merci, bonne poursuite à toute et tous, et bonnes fêtes de fin et nouvelle année.

Et vivent Thônex, les Trois Chêne, Genève, la Suisse, la planète Terre...



La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h.15 et invite l'assemblée ainsi que le public à la réception de fin d'année à la salle Louis-Valencien.

\*

Le Président

Le Secrétaire

M. Enrico Castelli

M. Philippe Guex

Thônex, le 9 février 2012 PHG/vp

PV/CM/20 décembre 2011